

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2025

Le 22 Mai 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 15 Mai 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. VEILLON Conseiller M ^{al}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

484 - OBJET : Autorisation préalable de mise en location – modification des conditions de dépôt des dossiers de demandes

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 2 juin 2017, le Conseil Municipal a instauré un dispositif d'autorisation préalable à la mise en location sur le territoire communal.

Depuis cette date, toute mise en location d'un logement destiné à être une résidence principale, qu'il soit vide ou meublé, est soumise à l'obtention d'une autorisation délivrée par la commune, le permis de louer.

Conformément aux modalités prévues dans la délibération initiale, chaque demande doit être déposée au format papier, soit directement auprès du service habitat – contre remise d'un récépissé, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, ce dernier tenant alors lieu de récépissé.

Avec environ 200 dossiers traités chaque année, et dans une optique de réduction de l'impact environnemental, il est proposé de mettre en place une procédure de dépôt dématérialisé des demandes de permis de louer.

Cette évolution simplifierait les démarches des administrés, tout en améliorant l'efficacité du traitement des dossiers. Les demandes pourraient ainsi se faire via le portail usagers SIRAP, déjà utilisé pour les demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce mode de dépôt, même si fortement recommandé, resterait facultatif, les dépôts papier continueraient d'être acceptés.

Pour permettre cette évolution, une nouvelle délibération est nécessaire afin d'autoriser le recours à la voie électronique pour le dépôt des demandes. Il est donc proposé à l'assemblée d'adapter les conditions de dépôt des dossiers de permis de louer en ce sens. Les autres modalités de traitement des demandes demeurent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De modifier les conditions de dépôt des demandes d'autorisation préalable de mise en location en autorisant le dépôt dématérialisé par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée,
- ☞ Que les autres modalités de traitement des demandes restent inchangées,
- ☞ D'autoriser monsieur Le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250522-484-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 23/05/2025



Pour copie conforme
Le Maire

A stylized signature in dark ink, appearing to read 'Bernard GUIRAUD'.

Bernard GUIRAUD